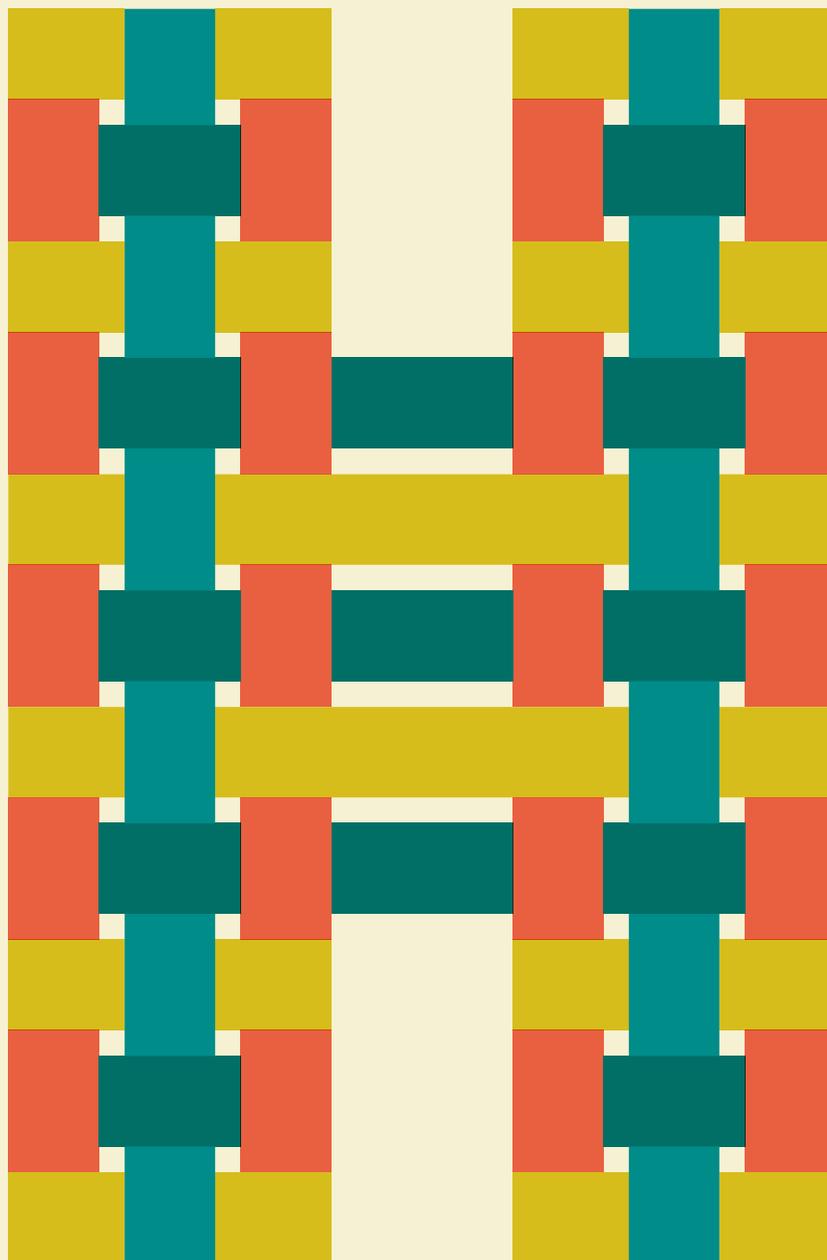


Document d'enregistrement universel 2020

EXTRAIT RSE
Déclaration de Performance Extra Financière (DPEF)



Les numéros de page ont été conservés par rapport à la version originale

2.7.2 ENTREPRISE CITOYENNE

Hermès veille à s'intégrer de façon harmonieuse dans le tissu économique local. La maison veut être une entreprise citoyenne engagée dans la vie des communautés avec lesquelles elle construit et entretient des liens. Son modèle de développement artisanal en France lui confère une responsabilité territoriale d'entreprise, et même au-delà car ses collaborateurs contribuent au développement de leurs communautés par des actions simples : accorder du temps, donner de sa personne, s'ouvrir aux autres, recevoir... À travers le monde, une multitude de dispositifs existent chez Hermès.

POLITIQUE

La politique du groupe est de s'assurer que chaque site de production et de distribution entretienne un dialogue et engage des actions avec les autorités locales et les parties prenantes dans l'objectif d'une bonne insertion dans le tissu local, de rapports de confiance, de bon voisinage et de contribution citoyenne, dont les exemples les plus prégnants sont déclinés ci-dessous.

Les filiales de distribution, par exemple, ont chaque année un objectif cible en la matière.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE ET RÉSULTATS

2.7.2.1 RENDRE AU MONDE UNE PARTIE DE CE QU'IL APORTE PAR DES ACTIONS GÉNÉREUSES

2.7.2.1.1 Responsabilité d'entreprise - volet économique

Hermès participe à la création de valeur en France notamment par l'emploi direct de 10 383 collaborateurs et une hausse d'effectifs en 2020 de 861 personnes (676 l'an dernier). Si 80 % des objets sont fabriqués en France, les ventes du groupe sont réalisées à 90 % hors de France, contribuant positivement ainsi à la balance commerciale.

La charge d'impôt du groupe s'élève à 613 M€, soit un taux de 31 % (à comparer au taux courant d'imposition en France de 32 % - voir note 10 du chapitre 5 « Comptes consolidés »).

En matière fiscale, le groupe suit les recommandations du standard de reporting RSE GRI 207 :

- ◆ La stratégie fiscale d'Hermès s'articule autour des principes suivants :
 - le respect par toutes les sociétés du groupe des réglementations en vigueur dans les États où ces sociétés sont implantées,

- le respect des délais prévus par les réglementations applicables dans chaque État, pour le dépôt des déclarations requises et le paiement des impôts dus,
- l'imposition de bénéfices là où s'exerce l'activité qui les génère,
- l'absence de création de structure juridique ou de mise en place d'opérations pour satisfaire un objectif principalement fiscal,
- La lutte contre l'évasion fiscale avec l'absence de recours à des schémas d'évasion fiscale ou à des structures dénuées de substance.

Cette stratégie fiscale est mise en œuvre par la direction générale finance, qui s'appuie sur des compétences internes (la direction fiscale) et externes en France comme à l'étranger. Cette stratégie est revue et validée par le Comité exécutif au moins une fois par an.

- ♦ La localisation des activités du groupe repose exclusivement sur des choix opérationnels sans que les aspects fiscaux viennent modifier cette approche. C'est ainsi que la localisation de la production en France, qui est l'un des éléments clés de la stratégie du groupe en matière de développement durable, impacte le montant des impôts et taxes payés dans l'Hexagone ainsi que le taux effectif d'imposition du groupe. Ainsi le taux effectif d'impôt est de 31 %, à comparer au taux d'impôt courant français de 32 % ;
- ♦ Les positions fiscales du groupe sont suivies et contrôlées par la direction fiscale, directement rattachée à un membre du Comité exécutif, dont l'un des objectifs est d'anticiper, d'identifier, et de gérer avec la direction financière les enjeux fiscaux. Elle contribue à l'identification éventuelles de pratiques non conformes ou non éthiques, en complément du dispositif interne *H-Alert* ouvert à tous les collaborateurs.
- ♦ Le groupe, dans le cadre de ses obligations fiscale remet chaque année à l'administration fiscale française une déclaration des prix de transfert et une déclaration pays par pays (« CBCR »). Le CBCR est établi conformément aux recommandations de l'OCDE (reprises par la réglementation fiscale française). Il fait l'objet d'un échange d'informations entre les administrations fiscales des pays où le groupe est implanté. Dans les États où l'échange d'information n'est pas opérationnel, le groupe dépose un CBCR auprès de l'administration fiscale locale.

2.7.2.1.2 Des engagements concrets et généreux : dons financiers, dons en nature et actions de volontariat

COVID 19 - UNE MOBILISATION GENERALE POUR AIDER LES PARTIES PRENANTES

Face à la crise sanitaire mondiale, toutes les entités du groupe et tous les collaborateurs, à travers le monde, se sont mobilisés afin d'aider et soutenir localement les parties prenantes impactées par la pandémie. Les actions se sont manifestées sous diverses formes :

- ♦ Le groupe Hermès a fait un **don exceptionnel de 20 millions d'euros pour l'équipement des hôpitaux de l'AP-HP en Seine-Saint-Denis**, le financement de la promotion professionnelle des aides-soignants et le renforcement des capacités d'innovation. Ce don est le plus important jamais reçu par cette institution ;

Les collaborateurs des sites en France ont mobilisé leurs savoir-faire et leurs expertises pour afin de produire et fabriquer :

- Près de **50 000 litres de solution hydroalcoolique ont été produits par le CNP (Comptoir Nouveau de la Parfumerie)**. Ils ont été offerts notamment aux hôpitaux français, mais aussi à de nombreuses entités locales comme l'Agglomération Seine-Eure et la Préfecture de la région Grand-Est, ainsi que des associations partenaires venant en aides aux personnes défavorisées ;
- 110 000 masques en tissu ont été confectionnés par les artisans des Maroquinerie. Ils ont été réalisés au profit de différents centres hospitaliers français, tel que l'Hospice Civil de Lyon. Plus de 7 000 heures ont été nécessaires à la confection de ces outils, comprenant les coupes et les piquages ;

Dans une même optique d'entraide et de solidarité, la maison a fait don de différents matériaux de protection en appui face à l'épidémie :

- ♦ 122 000 masques chirurgicaux ont été distribués à plusieurs associations, en France comme à l'étranger. Par exemple le Benji's Center à Hong Kong a bénéficié de 20 000 masques, et l'hôpital pour enfants Federico Gomez au Mexique en a reçu 8 800. En France, les collectivités régionales comme l'Agence régionale de santé d'Angoulême ou les hôpitaux parisiens ont également pu profiter de ce don ;
- ♦ près de 25 000 masques FFP1 et FFP2 ont été envoyés à de nombreux centre hospitaliers français, tel que l'hôpital Bichat à Paris ;
- ♦ du matériel annexe, notamment 3 200 blouses, a été adressé à certains hôpitaux de France, comme le CHU de Clermont-Ferrand ou l'hôpital Avicenne de Bobigny. 5 500 gants ont bénéficié à une maison de retraite et aux pompiers et gendarmes portugais ;
- ♦ les maroquinerie des Alpes, des Ardennes et du Sud-Ouest ainsi que la Manufacture de Pierre-Bénite ont fait un don de 46 000 mètres de tissu à plusieurs hôpitaux français, notamment le Centre Hospitalier de Charleville-Mézières ou les Hospices civils de Lyon, pour la confection de leurs propres masques « grand public » ;
- ♦ les filiales ont également donné de leur temps au service des personnes les plus vulnérables face au virus. Ainsi, par exemple, Hermès Suisse a impliqué six collaborateurs afin d'aider l'association « Carrefour rue » à trier des vêtements pendant le premier confinement, dans le but d'aider les personnes sans-abris. La filiale Brésil a, quant à elle, organisé une campagne pour acheter des masques. Pour l'achat d'un masque en tissu par un collaborateur, Hermès Brésil en achetait un complémentaire pour en faire don aux communautés locales.

Les entités du groupe se mobilisent

Hermès a réaffirmé son engagement actif, en 2020, à accroître les actions généreuses dans l'ensemble des régions où elle est implantée. Les sites manufacturiers ainsi que les filiales de distributions sont régulièrement impliqués, et ont à cœur de poursuivre les collaborations mises en place. Si la direction générale du groupe insuffle de nombreuses actions et engagements, les filiales de distribution à l'international restent force de proposition et contribuent grandement au développement d'actions et de partenariats locaux. Elles mobilisent et nourrissent le sentiment d'appartenance des collaborateurs, qui se rassemblent autour d'un projet et avec des objectifs communs. Ces engagements, réalisés localement sont conduits en complément des actions de mécénat portés par la Fondation d'entreprise Hermès.

Du fait de la crise sanitaire, de nombreuses actions n'ont pas pu être reconduites ou ont été limitées dans leur spectre d'action. Malgré tout, de manière générale, la maison a maintenu tant que possible ses actions généreuses, tant en termes de dons financiers, de dons en nature que d'actions de volontariat. Les entités se sont largement mobilisées afin d'adapter et d'anticiper ces opérations.

Ce sont plus de 340 opérations en 2020, qui ont réuni les collaborateurs à travers le monde, dont une centaine plus spécifiquement liée à la pandémie. Ils ont contribué, pendant leur temps de travail mais également en dehors, à des actions environnementales, culturelles ou solidaires auprès des communautés locales. Parmi ces actions concrètes, plus de 1 500 heures ont pu être réalisées malgré une année et un contexte inédit.

En France

Près de 54 actions (hors actions liées à la Covid 19) ont été réalisées en France, durant l'année 2020, que ce soit en dons financiers, en nature ou en temps, au-delà des opérations de la Fondation.

Depuis 2017, une collecte de jouets est par exemple réalisée dans les 13 sites français. En 2020, 526 kg ont pu être collectés pour l'association partenaire. Ces activités favorisent la réinsertion professionnelle et contribuent à la protection de l'environnement.

Depuis 2016, les uniformes des vendeurs sont donnés à une association en France de réinsertion professionnelle.

Par ailleurs, de nombreux dons financiers sont réalisés au profit de projets culturels, notamment dans les musées qui mettent en avant les tissus et/ou la soie.

À l'international

Les éditions de « **Carrés Solidaires** » se poursuivent, et permettent notamment, de plébisciter et de soutenir des initiatives solidaires à travers le monde. Ainsi, en 2020, les filiales de Singapour, de Hong Kong, de l'Angleterre, des États-Unis, de la Chine et de la Suisse ont participé. **2 825 carrés, élaborés spécifiquement pour les opérations, ont été vendus au profit de neuf associations.**

La zone **Europe** a mobilisé ses filiales et comptabilise au total 62 actions locales en faveur des personnes les plus vulnérables.

- L'**Espagne** se mobilise pour les enfants menacés d'exclusion sociale en apportant son soutien financier à deux ONG locales.
- L'**Angleterre** poursuit, depuis 2019, son engagement auprès d'une association caritative pour la protection des enfants abusés

et/ou négligés. La filiale a par ailleurs réalisé une collecte de fonds afin de contribuer à cette action, impliquant 32 salariés.

- L'**Allemagne** reconduit pour la deuxième année son partenariat avec une association locale et contribue financièrement à l'aide et l'accompagnement des enfants, des jeunes et des familles défavorisées en leur donnant accès à l'éducation, la culture ou le sport.
- L'**Italie** poursuit sa contribution à de nombreuses associations sociales, comme l'accompagnement des jeunes dans un domaine artistique.

Les collaborateurs de l'**Asie** et de l'**Asie Pacifique** ont mené 75 actions, principalement dans des démarches concrètes pour la préservation du savoir-faire, de l'art et des patrimoines locaux.

- La **Chine** s'engage auprès des enfants malades, particulièrement pour les maladies cardiaques, en participant au financement de la recherche d'une technologie d'impression 3D. Pour financer cette action, la filiale a réalisé une vente de charité en fin d'année.
- **Hong Kong** se mobilise activement depuis deux ans dans de nombreuses associations locales. Une vente caritative de carrés solitaires au bénéfice de ces associations a été réalisée cette année encore. Parallèlement, 20 enfants ont été soutenus dans leur démarche de thérapie hebdomadaire d'orthodontie, à travers la réalisation de 840 séances sur une durée de 11 mois.
- À **Singapour**, 30 % du chiffre d'affaires des 700 exemplaires vendus de l'édition limitée de l'écharpe Hermès « Wild Singapore », conçue par Alice Shirley, ont été versés à deux projets environnementaux, l'optimisation des espaces verts à Singapour et le soutien du modèle de biodiversité urbaine.
- **Taiwan** inscrit ses actions dans la durée, et pour la 4ème année consécutive a soutenu une institution spécialisée dans l'accueil d'enfants en situation de handicap, ainsi qu'une association d'aide aux étudiants en situation de précarité. Dans le cadre de son engagement en faveur de la biodiversité, des actions de replantation, cette année en zone côtière, ont également été réalisées par les équipes.
- La **Corée** poursuit sa contribution, pour la cinquième année consécutive, à la conservation et à l'utilisation durable du patrimoine culturel en soutenant l'artisanat local, notamment des maîtres artisans certifiés ayant un savoir-faire unique. La filiale s'engage financièrement dans la restauration des bâtiments du Palais Royal.
- La division « **Ventes aux voyageurs** », impliquant six pays de la zone Asie-Pacifique, a de nouveau fait le don de 200 boîtes orange qui ont été remplies de produits essentiels et éducatifs à destination des jeunes dans le besoin.
- En **Australie**, la filiale a renouvelé son partenariat de long terme avec le ballet de danse de Sydney, avec la création de son premier spectacle à destination du jeune public. En représentation dans les établissements scolaires de l'ouest de Sydney, ce spectacle invite les élèves à des ateliers de cours de danse. Un don de 3 384 mètres de soie a également été fait au profit de différentes associations, notamment dans la recherche sur le cancer des enfants et des jeunes.

- L'**Inde** soutient financièrement le projet « Tara Outreach Centre » qui aide les enfants issus de milieux d'extrême précarité sur plusieurs aspects comme l'accès au logement et à une éducation correcte. En outre, la filiale s'engage dans la restauration et la conservation d'une librairie locale, notamment via la restauration d'une collection de mappemondes.

La zone **Amériques** s'est engagée dans 46 actions au total.

- Au **Brésil**, la filiale s'est particulièrement investie dans la réhabilitation du toit du bâtiment de l'ONG Redes de Maré, créée par des habitants de la favela Maré à Rio de Janeiro. Ce projet profite directement à plus de 4 500 habitants, leurs familles et leurs voisins, qui sont soutenus par la Fondation.
- Les **États-Unis** ont participé à une collecte en ligne de fournitures scolaires afin d'aider les enfants des communautés mal desservies. Plus de 120 collaborateurs se sont mobilisés pour cette action. Pour la première année, la filiale a réalisé des dons financiers à plusieurs associations sélectionnées par l'un des comités d'action régionaux pour l'égalité raciale. Un soutien aux artisans locaux a également été déployé, notamment dans le but de les aider en termes de visibilité et de développement commercial. Une journée de mentorat a été organisée à cet effet.

2.7.2.1.3 Fondation d'entreprise Hermès (cf. chapitre 1 « Présentation du groupe et des résultats », § 1.11)

Aller à la rencontre les uns des autres n'aura sans doute jamais paru aussi essentiel en cette année de pandémie. Les échanges et le partage avec autrui, qui façonnent la vie collective, sont au cœur des missions de la Fondation d'entreprise Hermès. Cette ambition s'est déployée en 2020 à travers quatre grands axes qui structurent son action. Engagée auprès des artistes, elle **soutient la création**, de la production des œuvres à leur diffusion auprès du public. Émanation d'une maison d'artisans, elle favorise la **transmission de savoir-faire**. Consciente des enjeux environnementaux, elle se mobilise pour la **protection de la planète**. Enfin, porteuse d'une tradition philanthropique, la Fondation d'entreprise Hermès encourage les **gestes solidaires**. Déterminant ses champs de compétences, ces quatre piliers reflètent les valeurs humanistes de la Fondation et forgent son rôle, pluriel, en tant que mécène. Elle apporte ainsi des réponses ciblées à l'appui des programmes qui lui permettent d'agir sur le terrain.

Le budget du troisième mandat de la Fondation d'entreprise Hermès (avril 2018 – avril 2023) est de 40 M€ sur 5 ans. Ce budget (rapporté au chiffre d'affaires) est le plus important des fondations d'entreprise françaises (source : étude Carenews du 18 février 2018).



40M€

**Budget de la
Fondation
d'entreprise
(2018-2023)**

2

2.7.2.1.4 Livelihoods Carbon Fund

Hermès est partenaire depuis 2012 du fonds Livelihoods Carbon Fund (LCF) qui vise à améliorer durablement les conditions de vie de communautés défavorisées en développant des projets à large échelle ayant un réel impact contre le changement climatique (www.livelihoods.eu).

LCF a pour vocation d'investir dès l'origine (avec une approche entrepreneuriale et un risque d'investissement) dans trois types de projets (écosystèmes, agroforesterie, énergie) en Afrique, en Asie et en Amérique latine. Le fonds rassemble 10 partenaires : Danone, Crédit Agricole, CDC, Schneider Electric, La Poste, Hermès International, Voyageurs du Monde, SAP, Firmenich et Michelin. Le fonds comporte deux compartiments (LCF1 et LCF2). La durée initiale du fonds LCF1 est de 24 ans, et la durée d'un projet varie entre 10 et 20 ans. LCF1, lancé en 2011, est le seul qui génère des crédits carbone à ce jour. Le compartiment LCF2, lancé en 2017, d'une taille supérieure au LCF1, parvient à mi-parcours de son processus d'investissement, notamment par l'extension de projets du compartiment LCF1. Il ne délivre pas de crédits pour le moment.

LE FONDS CARBONE LIVELIHOODS #1

9 projets d'envergure avec des résultats sociaux et environnementaux concrets



1 M

de personnes
bénéficiaires
des projets

130 M

d'arbres
plantés

120 000

familles équipées
de foyers de
cuisson améliorés

10 M

de tonnes de CO₂
séquestrées sur
20 ans

9

projets en cours
(Asie, Afrique,
Amérique Latine)

40 M €

d'investissement

Les projets génèrent des bénéfices pour les communautés locales, pour les écosystèmes, mais également pour les partenaires au sein du fonds, qui obtiennent au fil du développement des projets, et au prorata de leur investissement, des crédits carbone à fort impact environnemental et social. Ces projets, dont une des caractéristiques est d'étendre leur portée à très large échelle, et pour des périodes allant de 10 à 20 ans, sont les suivants :

- ♦ **Restauration et préservation d'écosystèmes naturels**, par exemple des mangroves. Près de 8 000 hectares ont ainsi été replantés en Casamance (projet « Océanium ») ; 4 500 hectares dans le delta du Gange (projet « News ») ; 5 000 hectares en Indonésie (projet « Yagasu »). Ces projets sécurisent les populations (protection contre les cyclones ou l'invasion des eaux salées) et apportent des ressources alimentaires par la régénération des écosystèmes ;
- ♦ **Agroforesterie et restauration des sols par des pratiques agricoles durables**. Avec le soutien de la Fondation Naandi, les communautés tribales Adivasi de la vallée d'Araku ont par exemple planté six millions d'arbres (fruitiers, bois de chauffe et de construction...) dont trois millions de caféiers, via des modèles agroforestiers. Au Guatemala, 4 000 hectares d'arbres et de plantes vivrières sont plantés sur la montagne du Cerro San Gil (projet « Fundaeco ») et permettent aux familles paysannes d'augmenter leur sécurité alimentaire et leurs

revenus, tout en protégeant la biodiversité. Au Kenya (projet VI « Agroforestry ») sur les pentes du Mont Elgon, à proximité du lac Victoria, les moyens de subsistance de 30 000 petites exploitations agricoles vont s'améliorer par une intensification de l'agriculture respectueuse des ressources naturelles (*Sustainable Agricultural Landscape Management - SALM*) et le développement de la production laitière. Le projet contribue également à la protection des ressources en eau et génère des impacts sociaux positifs pour le travail des femmes ;

- ♦ **Accès à l'énergie rurale réduisant la déforestation**. Au Kenya, le projet « Hifadhi » a équipé 60 000 ménages de foyers à bois améliorés qui en réduisent notablement la consommation, et diminuent, par rapport aux anciens dispositifs de cuisson, la pression sur les forêts, les temps de collecte du bois pour les familles, ainsi que les expositions aux fumées toxiques des anciens dispositifs de cuisson. Au Burkina-Fasso, avec l'appui de l'ONG Tiipaalgaa, 30 000 foyers améliorés ont été installés dans les villages par leurs habitants, avec une démarche visant à sécuriser leur utilisation sur la durée dans une zone sahélienne. Grâce au soutien financier de l'AFD (Agence française de développement), un volet agroforesterie a été ajouté à ce projet. Au Pérou, le projet ITYF (du nom de l'ONG Instituto Trabaja y Familia) a installé 30 000 foyers à bois améliorés ainsi que des kits d'hygiène auprès de familles en grande pauvreté dans les Andes

péruviennes. En parallèle, le projet est porteur de formation et de sensibilisation sur la santé (réduction des fumées toxiques, importance de faire bouillir l'eau, gestes d'hygiène de base...) et aura aussi un impact significatif contre la déforestation.

En 2020, les projets ci-dessus ont impacté la vie de plus d'un million de personnes, et contribué à replanter plus de 130 millions d'arbres, soit une surface équivalente à cinq fois celle de Paris, à équiper 120 000 familles de foyers de cuisson améliorés qui réduisent la déforestation et préservent la santé des femmes, pour un total de 10 millions de tonnes de CO₂ séquestrées ou évitées (les projets durent entre 10 et 20 ans). Ils contribuent donc à compenser, sur une base volontaire, les émissions carbone d'Hermès.

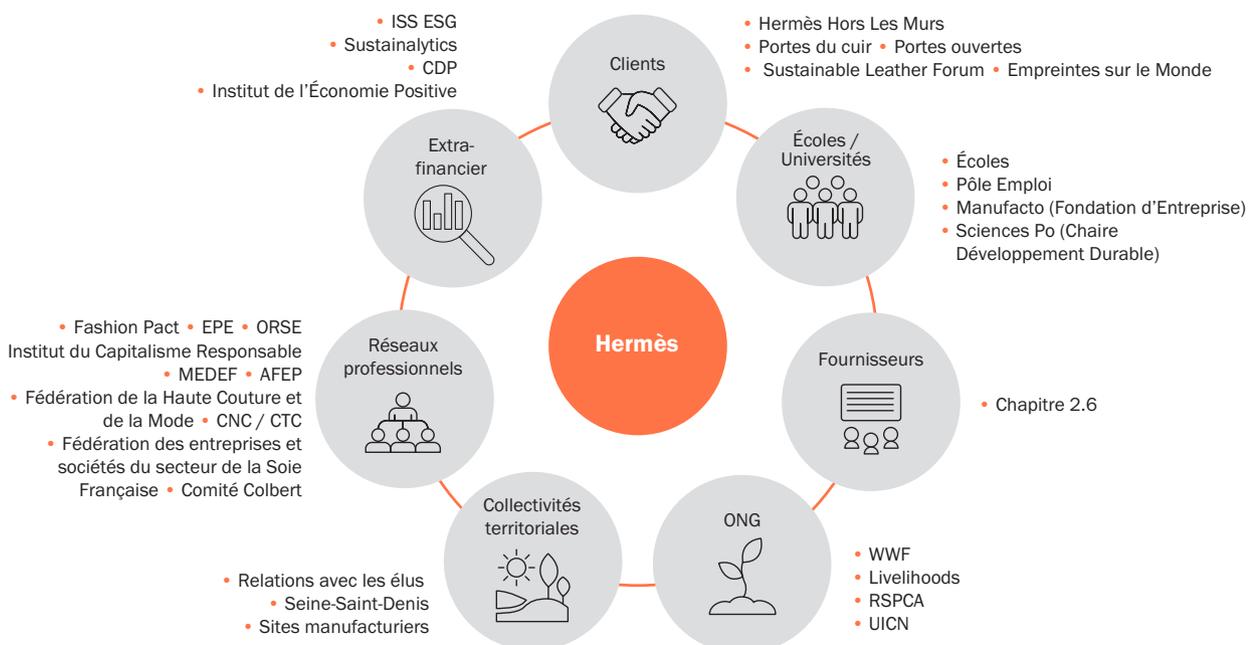
En 2020, pour aider les populations du bassin du Gange mobilisés dans le projet Sunderbans de Livelihoods Carbon Fund, **Hermès a effectué une donation spéciale pour la reconstitution d'une école détruite par le cyclone Amphan.**

Les résultats obtenus par les projets du fonds avaient incité les actionnaires de Livelihoods, dont Hermès, à lancer en 2019 un second fonds carbone, fonctionnant sur des principes similaires au premier fonds. En 2020, les actionnaires de Livelihoods Carbon Fund travaillent à la constitution d'un troisième projet Livelihoods.

Chaire développement durable de Sciences Po

Comme mentionné au chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.3.2.1, l'Ecole des affaires publiques et l'Ecole des affaires internationales (PSIA) de **Sciences Po**, ont lancé en 2020 une nouvelle chaire interdisciplinaire : **la chaire européenne sur le développement durable et la transition climatique**. Elle vise à favoriser la conception de politiques publiques servant les objectifs du Green Deal Européen, mais aussi à former étudiants, fonctionnaires et membres de la société civile aux enjeux du développement durable.

Les interactions du groupe avec ses parties prenantes illustrées notamment dans ce chapitre se déclinent comme suit ¹:



1. Liste non exhaustive.

Cette chaire vise à apporter de nouveaux éclairages pour faire progresser le développement durable selon le triple axe de la transition climatique, du développement économique local et de l'inclusion sociale.

Hermès est fier de soutenir cette initiative au côté de deux partenaires, HSBC et la Banque Européenne d'Investissement. Ce partenariat vient compléter les autres initiatives communes avec Sciences Po en matière d'éducation.

2.7.2.2 COMMUNICATION ET TRANSPARENCE VIS-À-VIS DES PARTIES PRENANTES

Entreprise de culture discrète, Hermès s'efforce cependant de rendre sa stratégie, ses objectifs et ses actions de développement durable plus lisibles, dans un contexte en forte évolution, et notamment pour répondre aux attentes des parties prenantes.

Ainsi, dans une démarche volontariste, les équipes sont mobilisées pour créer les conditions d'une communication externe plus transparente. Cela passe notamment par les réponses qui sont apportées aux questionnaires et aux analystes externes, mais aussi par le dialogue instauré et initié avec la presse et l'influence.

À cet effet, en septembre 2020, une page dédiée à la RSE a été ajoutée au nouveau site financier <https://finance.hermes.com/fr/un-modele-francais-createur-de-valeur-et-durable/>.

Par ailleurs, la maison intègre dans sa communication, les bonnes pratiques établies par :

- ♦ TCFD (*Task Force on Climate-related Financial Disclosures*) : cf. § 2.5.2
- ♦ CDP (Carbon Disclosure Project) : <https://www.cdp.net/en/>
- ♦ SASB (Sustainability Accounting Standards Board) : tableau de correspondance ci-après au § 2.7.2.2.1

L'engagement citoyen d'Hermès a été reconnu à plusieurs reprises par des organismes indépendants, tels que des agences de notations et classements ESG dédiés, au travers de leurs notations 2020. Pour ses premières participations actives à plusieurs évaluations et classements,

Hermès se positionne parmi les entreprises vertueuses sur ces sujets. Ces évaluations ont fait l'objet d'un choix délibéré de la part d'Hermès pour leur représentativité des enjeux prioritaires du secteur, comme par exemple (non exhaustif) auprès des analyses suivantes :

SUJET	Évaluateur	Score 2018	Score 2019	Score 2020
Climat	CDP	F	B	B
Water	CDP	F	B	A-
Forest	CDP	F	B	B
Cattle	CDP		B	B
Risks ESG	ISS ESG	D	C	C
Risks ESG	Sustainalytics	53	72 (4ème sur 181)	Publication 2021
Création de valeur positive	Indice de Positivité	C	B+	B+
Droits Humains	CHRB	3,5 %	12,9 %	36,5 %
Engagement RSE	Global Compact	Advanced	Advanced	Advanced

Le CDP est une organisation internationale qui enregistre les performances environnementales de plus de 8 400 entreprises depuis 2002, et notamment sur leurs actions en matière de climat. Les notes moyennes du secteur « apparel design » et Europe sont de C pour le climat et les forêts (Climat & Forest) et B- pour l'eau (Water).

ISS ESG (anciennement Oekom) est une agence d'évaluation spécialisée dans la notation extra-financière ESG (Environnement, Social et Gouvernance). Ses évaluations vont de D- à A+. Pour être évalué « prime », les entreprises doivent atteindre le niveau C+.

Sustainalytics est une agence de *rating* qui évalue les entreprises cotées sur la base de leur performance ESG. Hermès est évaluée comme « outperformer » et 4^e de son « peer group » de 181 entreprises au niveau mondial, avec 72/100.

L'indice de positivité est une analyse française menée par l'Institut de l'Économie Positive sur les entreprises du CAC 40. La moyenne du panel en 2020 est de C+. Avec un niveau B+, Hermès se place ainsi en haut du classement sur les critères étudiés (conditions de travail, partage de la valeur, empreinte environnementale, formation et recherche, vision stratégique de long terme).

2.7.2.2.1 Analyse de correspondance SASB

Le Sustainability Accounting Standards Board (Conseil des normes comptables de développement durable, SASB) est un organisme de normalisation indépendant à but non lucratif qui élabore et maintient des normes de *reporting* pour des informations sur le développement durable matérielles sur le plan financier. Le SASB a établi des normes propres à 77 secteurs d'activité, dont sur le secteur vêtements, accessoires et chaussures (biens de consommation).

Dans un souci de transparence, Hermès présente pour la première fois en 2020, en complément des informations présentées dans ce rapport, une synthèse de ses actions selon cette grille de lecture.

Cette publication est également l'opportunité de mettre en avant la logique de progrès de la maison.

Le modèle d'affaire d'Hermès est assez atypique par rapport au secteur pris en compte par le SASB.

SASB identifie 9 sujets clés pour le secteur, dont 5 concernent la *supply chain* (CG-AA-430), et peu concernent les aspects sociaux et sociétaux. Hermès opère selon un modèle d'affaires très intégré (61 % des produits sont réalisés en interne), avec des relations de partenariats avec ses fournisseurs (l'âge moyen des relations avec le top 50 des fournisseurs directs est de 20 ans), et des productions en France (par exemple pour 100 % de la maroquinerie, qui représente la moitié des ventes du groupe) et globalement en Europe (80 % au total). Bien qu'importants, les sujets liés à la *supply chain* ne sont pas les seuls. Les enjeux humains et sociétaux sont également clés pour la pérennité de la maison. En matière de risques, les catégories identifiées par SASB ne sont pas toujours les plus significatives pour Hermès. Comme expliqué en 2.1.3.1, le groupe a identifié et hiérarchisé 6 sujets clés qui articulent son *reporting* et donnent les informations extra-financières matérielles sur un plan financier, utiles, comparables (même si parfois spécifiques) et reposant sur des données probantes. En complément, le groupe utilise le cadre de *reporting* du CDP pour ses enjeux carbone, eau, forêt, et s'inscrit dans les recommandations de la TCFD (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.5.2.1).

Pour mémoire, les informations publiées par Hermès sont auditées de manière indépendante, avec une conclusion d'assurance « raisonnable », c'est-à-dire de niveau supérieur au niveau requis par la réglementation française (cf. chapitre 2 « Responsabilité sociale, sociétale et environnementale », § 2.9).

Les 9 sujets clés du SASB s'organisent autour de quatre rubriques, comme détaillé ci-dessous :

- A. Gestion des produits chimiques (CG-AA-250) ;
- B. Empreinte environnementale de la *supply chain* (CG-AA-430a) ;
- C. Conditions de travail dans la *supply chain* (CG-AA-430b) ;
- D. Approvisionnement en matières premières (CG-AA-440).

A. Gestion des produits chimiques (CG-AA-250)

Les § 2.2.1, 2.4.2, 2.5.1 et 2.6 de ce document donnent davantage de détails sur les sujets repris ci-dessous.

1. Conformité des substances réglementées (CG-AA-250a.1)

Principes généraux

Hermès prend toutes ses responsabilités de metteur sur le marché, pour garantir la conformité réglementaire de tous les produits vendus, dans tous les pays où elle opère. Deux activités principales permettent de respecter cet engagement, la veille et la validation des produits :

- ♦ une veille réglementaire qui s'opère par un grand nombre d'actions auprès des acteurs et qui est coordonnées par la Direction des Affaires Industrielles :
 - animation du Groupe de travail « Réglementation » du Comité Colbert,
 - participation au groupe de travail « Réglementation » de Francéclat (Porcelaine et Orfèvrerie), de la BJOP (Bijouterie, Orfèvrerie),
 - point réglementaire au moins une fois par an avec le CTC (Cuir), l'IFTH (Textiles), la FPPP (Porcelaine), la BJOP (Bijouterie, Orfèvrerie), la Fédération du Verre et du Cristal, la Fédération Horlogère,
 - prise en compte de la veille préparée par un prestataire spécialisé (Bureau Véritas) sur certains produits,
 - point deux fois par an (lors des Podium), avec toutes les filiales de la Maison, sur l'évolution réglementaire de chaque pays pour les produits. Tous les incidents éventuels sont traités dans ces réunions ;
- ♦ la validation des produits du point de vue réglementaire qui est effectuée à deux niveaux :
 - la mise à jour annuelle des cahiers des charges (CDC) produits, qui s'opère en prenant en compte tous les résultats de la veille réglementaire. Ces CDC incluent la conformité à la réglementation produits la plus exigeante du monde (tous les pays dans lesquels Hermès exporte des produits). C'est généralement la réglementation européenne qui est la plus exigeante, même si ce n'est pas toujours le cas.
 - tous les produits sont testés (en interne et/ou en externe), dans des laboratoires qualifiés, sur les critères techniques et selon les normes décrites dans les cahiers des charges produits.

Usage des substances réglementées

La liste des substances réglementées suivie par le groupe (RSL) est la liste des substances régulées à travers le monde. Le groupe a fixé comme cible le respect de la réglementation la plus exigeante, qui est généralement, la réglementation européenne. Cette liste est partagée au sein du Comité Colbert. Pour chaque substance apparaît le nom de la

substance, son numéro CAS, la limite la plus exigeante dans le monde, la norme de contrôle de la substance en laboratoire.

La liste de substances du groupe, les limites admises ainsi que les normes de contrôle, sont communes aux unités de production et s'appliquent aux fournisseurs. Plus précisément, les cahiers des charges produits (qui intègrent cette réglementation des substances) sont partagés avec les fournisseurs. La validation des produits fabriqués par les fournisseurs suit exactement le même circuit que les produits fabriqués par le groupe. Un bon exemple est celui des tanneries : le Métier cuir achète des peaux dans les tanneries du groupe, mais également une partie de ses besoins dans des tanneries externes. Le cahier des charges « cuir » est exactement le même dans les deux cas, et les nouvelles peaux issues des tanneries internes ou de celles des confrères suivent le même chemin de validation.

Hermès a mis en place des processus préventifs pour restreindre ou interdire certaines substances, notamment par la discussion et la signature avec le fournisseur du cahier des charges produits, qui contient toute la réglementation, et toutes les exigences techniques, ainsi que les méthodes de contrôle correspondantes.

Contrôle des matières et des produits

Pour ses matières premières Hermès adapte la fréquence et la nature des contrôles en fonction des volumes concernés. Pour des volumes très limités, le contrôle pourra être unitaire, mais il deviendra statistique pour des volumes plus importants. Suivant la nature des matières, qui peuvent être techniquement très différentes (cuirs, textiles, essences de parfumerie...), les volumes et l'historique des résultats qualité, une fréquence de prélèvement et de test est choisie par le service qualité pour assurer un niveau de confiance maximal dans la qualité des matières entrantes. En cas de résultat négatif, les marchandises sont bloquées et les prélèvements et contrôles multipliés.

En ce qui concerne les produits (qu'ils soient fabriqués en interne ou par des fournisseurs), la procédure groupe est exactement la même : l'objectif est de vérifier que la responsabilité de metteur sur le marché est assurée, avec un niveau de confiance maximale. Certains produits de la Maison font l'objet d'un contrôle unitaire sur certaines caractéristiques qui sont considérées comme critiques. D'autres sont vérifiées de façon régulière et d'autres encore de façon aléatoire. La très grande diversité des produits (maroquinerie, textiles, porcelaine, cristallerie, orfèvrerie, bijouterie, horlogerie, prêt à porter, parfumerie, orfèvrerie...) contraint à définir, pour chaque produit, un schéma de contrôle approprié, et la bonne fréquence.

Hermès utilise pour ces contrôles les services de laboratoires internes comme de laboratoires externes. Cette décision est prise en fonction de la charge des laboratoires internes mais aussi de la nature des mesures à effectuer.

En résumé, la procédure générique au sein du groupe (SOP) est qu'aucune matière première ni aucun produit ne sont approvisionnés sans qu'un cahier des charges soit défini et accepté par le fournisseur, et sans que la matière première ou le produit fini ait été testé selon ce cahier des charges.

Liste des substances réglementées

Comme expliqué plus haut, la liste des substance réglementée (RSL) est unique, et inclut toutes les substances qui sont ou pourraient être utilisées dans les produits. Pour chaque substance, c'est la régulation la

plus exigeante au monde qui est systématiquement retenue. L'objectif est de produire des produits conformes à la réglementation, quel que soit le pays dans lequel ils seront commercialisés.

La RSL est partagée au sein du Groupe de Travail du Comité Colbert. Cette liste de substances n'est pas diffusée en tant que telle. Une diffusion ne présenterait pas de grand intérêt, puisque cette liste ne contient que des informations publiques, car il s'agit de la collation de réglementations nationales ou fédérales.

Conformité de la supply chain

Toute matière première achetée comme tout produit acheté font l'objet d'un cahier des charges. Le cahier des charges est discuté et formellement approuvé par le fournisseur. Il inclut toute la réglementation correspondant à la matière et/ou au produit. Toute matière première achetée, comme tout produit acheté fait l'objet d'une validation technique incluant des mesures en laboratoire. Toute livraison (matières premières ou produit) fait l'objet d'un contrôle qualité adapté. Certaines fournitures (matières ou produits) sont accompagnées d'un certificat de contrôle, les mesures ayant été réalisées par le fournisseur, quand cette disposition est prévue au cahier des charges. Les fournisseurs de rang 1 s'engagent à développer la même approche (cahier des charges formel, procédures de contrôle, etc...) avec leurs propres fournisseurs (rang 2).

En cas de non-conformité au cahier des charges sur une matière première ou un produit, les marchandises sont bloquées et, généralement, un deuxième contrôle de vérification est lancé. Hermès n'utilise pas de marchandises non conformes dans ses fabrications. Elles sont donc retournées pour nouvelle fabrication ou réparation quand cela est techniquement possible.

2. Gestion des risques liés à l'usage de produits chimiques (CG-AA-250a.2)

Principes généraux

Le modèle artisanal d'Hermès fait que 61 % des objets de la Maison sont produits dans des ateliers internes et exclusifs, situés à 80 % en France. Les 39 % restant proviennent de fournisseurs dont la très grande majorité se trouve en France et en Europe. Ainsi, sur le top 50 des fournisseurs de matières ou de produits, 52 % sont en France, 42 % sont en Europe et seuls 7 % proviennent de pays plus lointains.

Pour tous les sites situés en France et en Europe, la législation du travail impose une analyse du risque chimique et la mise en œuvre de moyens de protection des travailleurs. Dans les unités détenues en propre, comme dans celles des fournisseurs, des audits réguliers permettent de vérifier que les analyses sont convenablement menées, les moyens de protection sont en place et utilisés.

Pour tous les sites situés en France et en Europe, le régulateur national impose une limite pour les substances chimiques rejetées dans l'air, dans les effluents et dans le sol. Dans les propres unités de la Maison, comme dans celle des fournisseurs, des audits réguliers permettent de vérifier que chaque entité connaît parfaitement les réglementations auxquelles elle est soumise, que les moyens nécessaires pour les respecter sont en place, et que des contrôles réguliers permettent de vérifier que ces moyens fonctionnent.

Pour les quelques fournisseurs plus lointains, pour la majorité fournisseurs de matières, des audits réguliers permettent de vérifier la conformité réglementaire, en termes d'hygiène et sécurité, comme d'environnement. Dans le cas où la législation locale n'existe pas ou ne suffit pas, Hermès aide ses fournisseurs à adopter et à respecter la norme européenne.

Mise en œuvre

L'approche de la gestion du risque chimique est basée sur la législation qui, en France et en Europe, est généralement basée sur une approche *hazard based*.

L'utilisation d'une substance chimique bannie par une réglementation du type Reach, par exemple dans une tannerie française ou européenne, est un cas de figure qui ne manquerait pas d'être découvert soit par l'audit de l'entité, soit par un contrôle des produits. C'est tout l'intérêt d'audit régulier et approfondi, et aussi d'une fréquence appropriée de contrôle des produits.

L'outil principal de gestion du risque chimique est le cahier des charges du produit. Reflet fidèle et exhaustif de la réglementation la plus exigeante au niveau mondial, il recense toutes les exigences en termes de substances, les limites fixées, et les méthodes de contrôle labo correspondantes. La procédure commence par le partage de ce document avec le fournisseur (interne ou externe), se poursuit par un accord formel du fournisseur, et se termine par un contrôle de validation des premiers produits livrés. Lors de la « vie série », des contrôles à fréquence adaptée seront effectués.

Le choix des projets de réduction et/ou d'élimination des produits chimiques est principalement fondé sur une analyse des évolutions réglementaires à venir. C'est dans cet esprit que le groupe mène une veille réglementaire très stricte, en France comme à l'étranger.

Lorsqu'une menace d'évolution de la réglementation pèse sur une substance ou une famille de substances, un planning de décision estimatif est établi, ce qui calibre les travaux à mener et le temps disponible.

Hermès met en place pour chacune de ses filières d'achats (une soixantaine) un objectif de certification par des tierces parties. Par exemple :

- ◆ 100 % des cuirs exotiques d'élevage certifiés ICFA (crocodiliens) et SAOBC (autruches) ;
- ◆ certification RJC sur les métaux et pierres précieuses ;
- ◆ certification SA 8000 du fabricant OuterWear le plus important du Prêt-à-Porter Femmes ;
- ◆ certification ISO 14001 du fabricant le plus important de manteaux en cachemire ;
- ◆ LWG pour les cuirs ;
- ◆ GOTS pour le coton du packaging.
- ◆ FSC pour les fibres cellulosiques (viscose).

Comme détaillé au § 2.4.2, l'objectif 2024 du groupe est d'avoir 100 % des filières textiles et cuirs certifiés.

B. Empreinte environnementale de la supply chain (CG-AA-430a)

Les paragraphes § 2.2.1, § 2.5.1 et § 2.6 de ce document donnent davantage de détails sur les sujets repris ci-dessous

1. Gestion des effluents (GC-AA-430a.1)

Le groupe vérifie par des audits réguliers (cf. § 2.6) que ses fournisseurs (de rang 1) respectent la réglementation locale en ce qui concerne la conformité réglementaire de leurs effluents. Dans les audits des trois dernières années, qui sont étendus au fournisseur de rang 2 dans toute la mesure du possible, les audits menés n'ont pas révélé de non-conformité sur ces sujets. Si une non-conformité devait être révélée, ce point serait classé en prioritaire et un plan d'actions serait demandé au fournisseur, suivi dans son exécution, et confirmé par une visite de contrôle en fin de plan. Le groupe estime, sur la base du suivi des audits des 3 dernières années, que la conformité des fournisseurs de rang 1 et 2 sur ce sujet est élevée, certainement pas inférieure à 80 %.

Le risque d'approvisionnement associé à un rejet non-conforme d'effluents d'un fournisseur comporte la mise à l'arrêt – probablement temporaire – de son activité par les autorités locales. C'est tout l'intérêt des audits réguliers de permettre d'entrer en profondeur dans ces sujets et de vérifier le bon fonctionnement instantané et historique des installations. En plus du risque d'interruption des fournitures, et de ses conséquences économiques, le risque réputationnel ne peut pas être exclu.

Si on additionne les sites détenus en propre (unités équipées de stations de traitement des effluents), à ceux des fournisseurs de rang 1 et 2 équipés d'installations semblables, on arrive à un total d'entités dépassant la centaine. La très grande majorité de ces unités déversent leurs effluents dans une station communale ou locale, après un pré-traitement réalisé dans l'entité elle-même. Les conventions de rejets des installations communales ou locales sont extrêmement variables d'une commune à l'autre, d'un pays à l'autre en Europe. Comme évoqué ci-dessus, l'essentiel des opérations est en Europe. Généralement, les traitements internes des entités incluent un traitement primaire et un traitement secondaire. Quelques entités rejettent leurs effluents dans la nature. La spécification de leurs rejets est dans ce cas plus exigeante, et ces unités sont davantage surveillées et contrôlées par les autorités locales. Leurs systèmes de traitement incluent très généralement les stades primaires, secondaires et tertiaires. Ces entités sont encouragées de façon grandissante à développer leur capacité de recyclage, ce qui les conduit à étudier des améliorations de leurs systèmes de traitement.

2. Évaluations environnementales (GC-AA-430a.2)

Les entités du groupe et celles des fournisseurs sont soumises régulièrement à des audits réalisés par les équipes Hermès, des consultants externes, en complément de ceux réalisés par les autorités (notamment pour les sites soumis à autorisation), voir § 2.6.1.

Ces audits identifient des non-conformités. Par exemple, en 2020, 609 non-conformités ont été relevées dont 0,5 % critiques, 25 % majeures, 43 % significatives et 31,5 % étant de simples suggestions d'amélioration. En matière environnementale, aucun risque de pollution n'a été relevé chez aucun fournisseur. Les constats les plus fréquents concernaient des non-respects de la réglementation ICPE (administratif), la gestion administrative des déchets ou des dossiers amiante (DTA) incomplets. Tous les points critiques et majeurs ont fait l'objet d'un plan

d'action, qui est suivi chaque mois par les acheteurs concernés, jusqu'à épuisement des actions et visite de contrôle.

Par ailleurs, comme décrit au § 2.5.1.2, le groupe a effectué en 2019 une analyse de son utilisation de l'eau avec le WWF sur plus de 45 sites dans le monde, opportunité d'évaluer les risques et les impacts environnementaux dans sa chaîne d'approvisionnement.

Enfin, les fournisseurs indirects du groupe sont évalués par la démarche Ecovadis, qui comprend un volet environnemental (cf. § 2.6.1.2.2)

C. Conditions de travail au sein de la supply chain (CG-AA-430b)

Les paragraphes § 2.6.1, § 2.6.2, § 2.8.1 et § 2.8.4 ce document donnent davantage de détails sur les sujets repris ci-dessous.

La politique du groupe en matière de relations fournisseurs s'articule autour de 4 piliers (sécurisation, qualité, et innovation, maîtrise des coûts et RSE). Le pilier RSE est particulièrement développé, et traite notamment des sujets liés aux droits humains, libertés fondamentales, conditions d'emploi, et respect de l'éthique. Comme décrit plus haut dans le rapport, le groupe est un promoteur actif des grands principes internationaux en la matière, et publie notamment sa charte éthique, son code de conduite des affaires, qui est également à l'usage de ses fournisseurs.

Hermès sollicite systématiquement l'engagement formel de ses fournisseurs à respecter leurs obligations sociales, réglementaires et environnementales à travers deux cahiers d'engagement signés par les deux parties. Le cahier 1 résume les engagements de confidentialité et de loyauté commerciale. Le cahier 2 les engagements du fournisseur envers les politiques sociales, environnementales et éthiques. 85 % des fournisseurs de matières ou de produits ont signé ces deux documents.

Ces engagements sont vérifiés. À titre d'exemple, 100 % des sous-traitants réalisant des opérations sur des cuirs ont été audités. 96 % des peaux exotiques proviennent en 2020 de fermes qui ont fait l'objet d'un audit complet, social et environnemental. Le Top 50 des fournisseurs de matières ou produits est audité systématiquement puis un plan d'action se met en place. Un ré-audit peut être demandé si nécessaire au bout de 3-4 ans. Les audits sont menés par un cabinet externe et immédiatement diligenté vers tout fournisseur pour lequel une suspicion de question sociale ou environnementale est soulevée. Sur les 609 constats identifiés lors des audits en 2020, seuls 24 sont des non-conformités qui concernent la thématique sociale, soit moins de 4 %. Ces constats sont principalement liés au nombre d'heures supplémentaires effectuées, la non-réalisation des entretiens annuels et à l'absence de critères objectifs formalisés pour les primes.

Comme évoqué ci-dessus (évaluations environnementales), les audits fournisseurs qui concernent à la fois les sujets sociaux et environnementaux permettent de s'assurer que les principaux risques sont couverts en matière de conditions de travail. La grande proximité avec les fournisseurs (géographique et du fait de l'ancienneté des relations) conforte cette analyse. Également, le fait que les opérations de production sont réalisées à 80 % en Europe, et donc soumises à des réglementations et des contrôles stricts, réduit le risque de situation non acceptable.

C. Conditions de travail au sein de la supply chain (CG-AA-430b)**D. Approvisionnement en matières premières (CG-AA-430a)**

La section § 2.4 de ce document explique de manière détaillée les enjeux et la gestion des approvisionnements matière. Le groupe exerce un contrôle étroit sur ceux-ci, notamment sur le plan de la qualité comme sur les conditions d'obtention de ces matières et leur impact environnemental et social. Dès qu'un risque des conformités sociales ou environnementales est décelé, le groupe diligente des investigations qui peuvent conduire à arrêter les approvisionnements.

Les principales matières utilisées, c'est dire contribuant à plus de 10 % des revenus, sont (§ 2.4.2) :

- ♦ les cuirs issus de bovins : les cuirs utilisés en maroquinerie sont exclusivement issus d'élevages européens, sous-produits de l'alimentation. Cette filière est soumise à de nombreux contrôles et réglementations. Comme détaillé plus haut, le groupe a mené en 2019 - 2020 une revue de ses approvisionnements européens en veau avec le WWF France dont les conclusions nourrissent des plans d'actions avec les partenaires. Hermès s'est engagée dans la démarche LWG (Leather Working Group) en 2020 ;
- ♦ cuirs exotiques (venant en majorité de Louisiane, d'Australie, d'Afrique). Ces filières crocodiles, alligators ou autruches font l'objet de normes et d'audits très précis sur les sujets environnementaux, sociaux et également bien-être animal. À la fois opérateur et acheteur, la maison a une connaissance très fine de ces filières, qui lui permet d'exercer un devoir de vigilance scrupuleux. Par ailleurs, la plupart de ces achats sont certifiés selon des normes internationales exigeantes (100 % des cuirs exotiques d'élevage certifiés ICFA et SAOBC) ;

- ♦ la soie : provenant essentiellement du Brésil. Le groupe a conduit une revue spécifique de cette filière en 2020 avec l'Université de Cambridge, avec des conclusions très positives ;
- ♦ le cachemire : provenant essentiellement de Mongolie intérieure, également audité récemment avec l'aide du WWF France et des conclusions positives et un objectif de certification RWS en 2024.

Les autres matières, moins significatives en volume, sont également l'objet d'une attention soutenue, et la recherche de certifications *ad hoc* (RJC sur les métaux et pierres précieuses, Gots pour le coton, FSC pour les fibres cellululosiques...). En complément, on peut mentionner dans le domaine du prêt à porter, la certification SA 8000 du fabricant OuterWear le plus important du Prêt-à-Porter Femmes, et la certification ISO 14001 du fabricant le plus important de manteaux en cachemire.

Le groupe utilise très peu de matières premières synthétiques, et a lancé un groupe de travail interne sur l'élimination des plastiques à usage unique, essentiellement dans le cadre de sa logistique interne.

Les risques liés à ces filières sont repris dans le texte du rapport, avec également cette année une attention particulière accordée à ceux engendrés par le changement climatique (§ 2.5.2.1). Six scénarii d'impacts directs ont été étudiés, notamment pour l'approvisionnement des matières premières des filières cuirs exotiques, cuir bovin, le cachemire et la soie.

Comme décrit en § 2.4.2, toutes ces filières d'approvisionnement font l'objet d'une revue détaillée régulière, d'analyses de risques, de « brief » pour les opérationnels et des partenaires, et d'audits. Elles s'inscrivent dans une logique de certification à l'horizon 2024 selon les meilleurs standards actuels, permettant alors de calculer leur pondération dans les achats totaux du groupe.

Avec Manufacto, des artisans retournent à l'école pour partager leurs métiers

Il était commercial, elle était comptable. Benjamin et Emmanuelle ont tout laissé tomber pour se consacrer à la sellerie maroquinerie, une passion qu'ils partagent à présent jusque dans les salles de classe. À chaque rentrée scolaire, ils partent avec leurs outils et leurs rouleaux de cuir à la rencontre d'élèves de 9 à 16 ans et de leurs enseignants. Comme eux, des dizaines d'artisans qui travaillent le cuir, le bois ou le plâtre, ont décidé de retourner à l'école pour sensibiliser les jeunes générations aux métiers de la main, dans le cadre des ateliers *Manufacto*.

Ce programme, lancé en 2016 par la Fondation Hermès avec le rectorat de Paris, les Compagnons du Devoir, l'école Camondo et la villa Noailles, se déploie à présent dans les académies de Paris, Créteil, Nice, Lyon et Besançon. En décembre 2019, près de 1 100 élèves dans 41 établissements scolaires en avaient bénéficié. Les parcours de Benjamin et d'Emmanuelle, mal orientés au départ,

témoignent du chemin à faire pour mieux communiquer sur les savoir-faire manuels à l'école élémentaire, au collège ou au lycée.

Le parti pris de *Manufacto* est d'innover en la matière en s'inspirant du vécu des artisans : le plaisir de faire vient, avant tout, en fabricant. C'est en empoignant un marteau, en astiquant un cuir, ou en s'essayant au point sellier que les élèves abordent la technicité et la variété des gestes. De lampe au tabouret en passant par un haut-parleur, une trousse ou un vide-poches mural, la réalisation de l'objet est menée de A à Z. Lorsque les élèves ressortent de ces ateliers avec leur œuvre sous le bras, leur regard sur l'artisanat a changé. Et quelques-uns ont découvert l'envie, comme Benjamin et Emmanuelle, de travailler plus tard de leurs mains.

